

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

MINISTÈRE
DES FINANCES



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

MINISTÈRE
DES FINANCES

Septembre 2021

NOTE

Sauf indication contraire, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion présente les résultats pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Ce document repose sur les données disponibles au 23 juin 2021.

Rapport annuel de gestion 2020-2021

Dépôt légal – Septembre 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-8912 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2021

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE.....	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE.....	VII
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	IX
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	XI
1. L'ORGANISATION.....	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants.....	2
2. LES RÉSULTATS	4
2.1 Plan stratégique.....	4
2.2 Déclaration de services aux citoyens	14
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	19
3.1 Utilisation des ressources humaines	19
3.2 Utilisation des ressources financières	21
3.3 Utilisation des ressources informationnelles.....	26
4. AUTRES EXIGENCES	30
4.1 Gestion et contrôle des effectifs.....	30
4.2 Développement durable.....	31
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	33
4.4 Accès à l'égalité en emploi.....	34
4.5 Allègement réglementaire et administratif.....	38
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	41
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	43
4.8 Politique de financement des services publics.....	44

MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président du Parlement
Hôtel du Parlement
Québec



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère des Finances, conformément à la Loi sur l'administration publique. Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère et de ses principales réalisations.

Au cours de la dernière année, la pandémie nous a forcés à adapter rapidement nos façons de faire et à innover afin de répondre efficacement à la crise et d'aider nos concitoyens et les entreprises les plus touchés. Le Ministère a été au cœur des actions du gouvernement, et je suis fier d'être appuyé par une équipe d'un tel calibre pour emprunter le sentier des travaux qui prépareront l'après-COVID-19.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Girard'. The signature is stylized and fluid, with a long horizontal stroke at the end.

Eric Girard

Québec, septembre 2021

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère des Finances.

Ce rapport présente les résultats enregistrés au Ministère pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Il a été préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Que ce soit au chapitre des finances publiques, dans la préparation des documents budgétaires et des comptes publics ou dans l'exercice normal des activités du Ministère, il nous a fallu adapter sans cesse nos façons de faire au cours de la dernière année.

Or, nous avons la chance de compter sur une équipe professionnelle et rigoureuse. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les membres du personnel du Ministère pour leurs efforts soutenus et leur grande collaboration, dans un contexte où eux aussi avaient à s'adapter à une nouvelle réalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Finances,



Pierre Côté

Québec, septembre 2021



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre des Finances et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

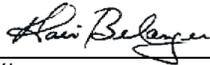
À notre avis, le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère des Finances :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats atteints.

Nous déclarons que les données et les contrôles contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.



Pierre Côté
Sous-ministre



Alain Bélanger
Sous-ministre adjoint au
financement, à la gestion de la dette
et aux opérations bancaires et
financières



Bertrand Cayouette
Sous-ministre adjoint aux politiques
fiscales aux entreprises, au
développement économique et
aux sociétés d'État



Julie Gingras
Sous-ministre adjointe aux politiques
aux particuliers et à l'économique



Marc Grandisson
Sous-ministre adjoint au droit fiscal,
à l'optimisation des revenus et aux
politiques locales et autochtones



Martin Guérard
Sous-ministre adjoint aux relations
fédérales-provinciales et aux
politiques financières



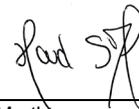
François Leclerc
Sous-ministre adjoint à
la politique budgétaire



Lucie Pageau
Sous-ministre adjointe et
contrôleuse des finances



Eric Stevenson
Sous-ministre adjoint aux politiques
relatives aux institutions financières
et au droit corporatif



David St-Martin
Directeur général de l'organisation
du budget, de l'administration et
du secrétariat



Jean-François Lord
Directeur des affaires juridiques



Danielle-Josée Pelletier
Directrice des communications

Québec, septembre 2021

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Pierre Côté
Sous-ministre des Finances

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère des Finances, dont l'exercice s'est terminé le 31 mars 2021. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la haute direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Notre examen s'est inspiré des *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*. Les travaux nous ont permis d'obtenir des renseignements et des pièces justificatives, de mettre en œuvre des procédés analytiques, de réviser des calculs et de discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère des Finances ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La chef d'équipe de l'audit interne,
des enquêtes et de l'évaluation de programme
et responsable de l'audit interne,

Rachel Gagné, CISA

Rachel Gagné, CISA

Québec, septembre 2021

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Vision

Le Ministère a pour vision d'être une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers de demeurer maître de ses choix économiques et sociaux.

Valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales en insistant sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme des équipes du Ministère, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.

Contexte dans lequel évolue le Ministère

Le gouvernement s'est donné comme objectifs de créer de la richesse et de développer le potentiel de l'économie. Le Ministère joue un rôle primordial dans l'atteinte de ces objectifs en assurant une bonne gestion des finances publiques et en mettant en place un régime fiscal compétitif pour les particuliers et les sociétés. Les décisions prises par le Ministère sont fortement tributaires du contexte économique et démographique.

Par ailleurs, le Ministère se concentre sur l'amélioration de la performance organisationnelle et de la qualité de ses services. Les travaux à ce sujet permettront la création de plans d'action ciblés, qui appuieront la réalisation du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
654 personnes	Effectif du Ministère
111,6 millions de dollars	Dépenses du Ministère ⁽¹⁾
120,3 milliards de dollars	Prévision des revenus contenue dans le budget du Québec en 2020-2021
463 milliards de dollars	Valeur des paiements effectués en 2020-2021
192 milliards de dollars	Valeur des virements électroniques faits et des chèques émis
171 720 personnes	Personnes faisant affaire avec Épargne Placements Québec

(1) Les dépenses excluent le service de la dette, l'aide d'urgence pour le loyer commercial destinée aux petites entreprises durant la pandémie de COVID-19 et les programmes de rabais d'électricité.

1.2 Faits saillants

47 publications sur le site Web du Ministère, dont :

- *Portrait de la situation économique et financière 2020-2021*
- *Comptes publics 2019-2020*
- *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2020*
- *Budget 2021-2022 – Discours sur le budget*
- 12 bulletins d'information
- 8 rapports mensuels des opérations financières



Confirmation de la cote de crédit du Québec dans la catégorie AA

Perspective stable également attribuée au Québec par les six agences de notation



Lancement d'une application mobile pour Épargne Placements Québec

Conçue pour faciliter les démarches d'adhésion aux services et permettre la réalisation de transactions de manière autonome



Formations du Contrôleur des finances

24 séances de formation offertes virtuellement

2 ateliers d'échanges « Rendez-vous CF » sur le système comptable du gouvernement



Le Ministère en mode télétravail

Déploiement rapide du télétravail pour l'ensemble des employés dès avril 2020



Des outils interactifs pour la population

Calculateurs et statistiques en ligne (statistiques fiscales des particuliers et dépenses fiscales) consultés par 530 337 utilisateurs

Calculateur sur les dépenses de télétravail consulté à lui seul par 294 094 utilisateurs



Des consultations pour prévoir la relance de l'économie

78 groupes rencontrés et plus de 290 mémoires publiés dans le cadre des consultations prébudgétaires

26 propositions reçues de la communauté des économistes universitaires



Au premier rang du tableau de bord de la performance des ministères pour 2019-2020

Le seul ministère à recevoir une note de 100 % pour l'atteinte des cibles de son plan stratégique



De nouvelles mesures de protection des dossiers de crédit

Sanction de la Loi sur les agents d'évaluation du crédit



Une plus grande cohérence dans la publication des données budgétaires du gouvernement

Collaboration du Ministère avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour la publication du premier budget de dépenses consolidées par portefeuille



Un suivi rigoureux des finances publiques en contexte de pandémie

Élaboration et analyse des mesures de soutien et de relance, et suivi de leur coût

Suivi régulier des revenus et des dépenses

Publication du rapport sur l'utilisation des autorisations de dépenses accordées par le mandat spécial dans le contexte de la pandémie



2. LES RÉSULTATS

Le ministère des Finances appuie sa reddition de comptes sur les objectifs contenus dans son Plan stratégique 2019-2023, lequel s'articule autour de trois enjeux : le potentiel économique du Québec, la justesse des prévisions ainsi que la transparence et l'accessibilité de l'information.

Le présent rapport fournit les résultats en matière de développement durable basés sur le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du Ministère, plan qui a été prolongé d'une année et modifié pour ajuster certaines cibles. Le détail des résultats est présenté à la section 4.2.

Ce chapitre présente aussi les résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens et ayant trait aux autres exigences découlant de lois, de politiques et de divers documents gouvernementaux.

2.1 Plan stratégique

Pour tenir compte de la pandémie de COVID-19, le Ministère a mis à jour son Plan stratégique 2019-2023. Les 11 indicateurs ont été évalués et des ajustements ont été apportés aux cibles de huit d'entre eux, soit :

- le solde budgétaire;
- le ratio de la dette brute sur le PIB;
- le ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB;
- le pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA;
- l'écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario;
- l'écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes;
- l'écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus de transferts fédéraux;
- l'écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette.

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
1.1 Maintenir l'équilibre budgétaire	Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation)	Maximum de -15,0 milliards de dollars	-10,0 milliards de dollars Cible atteinte	6
1.2 Réduire le poids de la dette	Ratio de la dette brute sur le PIB	≤ 50,5 %	49,5 % Cible atteinte	7
	Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB	≤ 24,6 %	27,1 % Cible non atteinte	7
1.3 Améliorer la cote de crédit	Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA	100 %	100 % Cible atteinte	8

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
1.4 Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts	Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario	Maintenir un écart favorable entre 0 et 10 points centésimaux	Écart favorable de 3,9 points centésimaux Cible atteinte	9

Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et incitatif

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
2.1 Augmenter le revenu disponible des Québécois	Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario	Réduction d'au moins 0,50 point de pourcentage par rapport à 2018	Écart de 10,41 % : réduction de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte	10
2.2 Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements	Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement des sociétés	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	35 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte	11

Enjeu 2 : Justesse des prévisions

Orientation 3 : Améliorer les prévisions

Objectif	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Page
3.1 Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes	Moins de 8 %	5,2 % Cible atteinte	12
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des transferts fédéraux; le calcul de l'écart ne tiendra pas compte des ententes majeures récemment conclues avec le gouvernement fédéral	Moins de 4 %	2,1 % Cible atteinte	12
	Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette	Moins de 14 %	7,3 % Cible atteinte	13

Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

Objectif	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Page
4.1 Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières	Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec	2	3 Cible atteinte	13

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

Objectif 1.1 : Maintenir l'équilibre budgétaire

Contexte lié à l'objectif : Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques et exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus. Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement atteint l'équilibre lorsque le solde budgétaire – pour chaque année financière – est nul ou affiche un excédent. Ce solde tient compte des versements au Fonds des générations et des opérations effectuées dans la réserve de stabilisation.

Indicateur 1 : Solde budgétaire (avant utilisation de la réserve de stabilisation)

(mesure de départ : 0)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≥ 0	Maximum de -15,0 milliards de dollars	Maximum de -8,3 milliards de dollars	Maximum de -7,0 milliards de dollars
Résultats	Maintien de l'équilibre budgétaire Cible atteinte	-10,0 milliards de dollars Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Depuis maintenant un an, le Québec doit composer avec des défis sanitaires et économiques sans précédent, engendrant des répercussions majeures sur sa situation économique et financière. À l'instar de l'économie mondiale, la croissance économique du Québec a subi un choc majeur.

Le gouvernement poursuit ses efforts pour gérer la crise sanitaire tout en soutenant l'économie.

Dans le plan budgétaire 2021-2022, un déficit budgétaire de 15,0 milliards de dollars pour 2020-2021 était prévu. Après utilisation de la réserve de stabilisation, celui-ci se chiffrait à 6,2 milliards de dollars.

Selon la plus récente estimation des résultats budgétaires pour l'année 2020-2021, publiée le 23 juin 2021, le déficit budgétaire devrait atteindre 10,0 milliards de dollars au 31 mars 2021. Le solde budgétaire réel sera connu à la publication des comptes publics à l'automne 2021.

Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu en 2027-2028. Le gouvernement veut s'assurer d'une reprise durable de l'économie avant de mettre en place un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Objectif 1.2 : Réduire le poids de la dette

Contexte lié à l'objectif : La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique grâce à l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. La réduction du poids de la dette permettra notamment au Québec d'assurer un financement stable des principales missions de l'État et de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population.

Indicateur 2 : Ratio de la dette brute sur le PIB

(mesure de départ : 46,1 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≤ 45,5 %	≤ 50,5 %	≤ 2020-2021	≤ 2021-2022
Résultats	43,4 % Cible atteinte	49,5 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La cible du ratio de la dette brute sur le PIB a été atteinte (49,5 % au 31 mars 2021), en raison principalement d'un niveau du PIB nominal plus élevé que prévu.

Indicateur 3 : Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB

(mesure de départ : 25,6 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	≤ 24,5 %	≤ 24,6 %	< 2020-2021	< 2021-2022
Résultats	23,4 % Cible atteinte	27,1 % Cible non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Afin de se conformer à une recommandation du Vérificateur général du Québec, le gouvernement a annoncé le 9 mars 2021 qu'il procédait à une modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Ce changement a entraîné, au 31 mars 2020, une augmentation de la dette nette et de la dette représentant les déficits cumulés de 12,4 milliards de dollars, ou 2,7 points de pourcentage du PIB. Puisque ce changement a entraîné une hausse de la dette, la cible n'a pu être atteinte en 2020-2021. La cible 2020-2021 du ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB avait été déterminée avant la modification de l'application de cette norme.

Objectif 1.3 : Améliorer la cote de crédit

Contexte lié à l'objectif : Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt plus avantageux.

Six agences de notation évaluent la qualité de crédit du Québec, les plus importantes étant Moody's, Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings (Fitch) et DBRS Morningstar (DBRS). Le 12 novembre 2019, l'agence de notation DBRS a augmenté la cote de crédit du Québec d'un échelon, la faisant passer de A (high) à AA (low). Une cote de crédit dans la catégorie AA accordée par DBRS représente un niveau jamais atteint pour le Québec. Le gouvernement vise le maintien de sa cote par le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette.

Indicateur 4 : Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA

(mesure de départ : 75 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les quatre principales agences (Moody's, S&P, Fitch et DBRS) attribuent au Québec une cote de crédit dans la catégorie AA.

En 2020 et en 2021, toutes les agences de notation ont confirmé la cote de crédit du Québec et lui ont attribué une perspective stable.

Objectif 1.4 : Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts

Contexte lié à l'objectif : Une meilleure cote de crédit se traduit par un accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux. Grâce à la baisse du poids de la dette observée avant la pandémie et à une saine gestion de la dette en période pandémique, le Québec emprunte actuellement à des coûts inférieurs à ceux de l'Ontario.

Indicateur 5 : Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario

(mesure de départ : 5 points centésimaux)

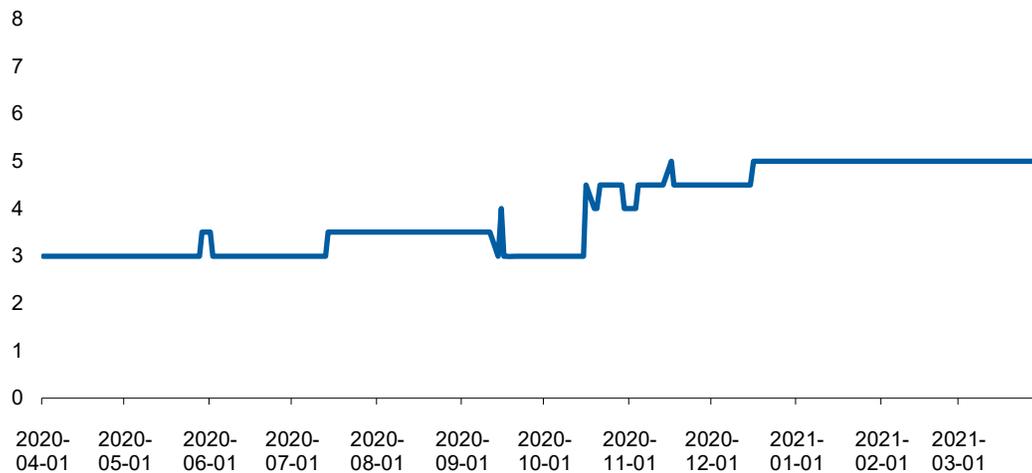
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Maintenir un écart favorable entre 0 et 5 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 10 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 15 points centésimaux	Maintenir un écart favorable entre 0 et 20 points centésimaux
Résultats	Écart favorable de 4,9 points centésimaux Cible atteinte	Écart favorable de 3,9 points centésimaux Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour l'année financière 2020-2021, l'écart favorable du taux d'emprunt moyen pour les nouveaux emprunts à 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario est de 3,9 points centésimaux.

Écart de rendement Québec-Ontario sur les titres à long terme (10 ans)

(en points centésimaux)



Source : PC-Bond.

Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et plus incitatif

Objectif 2.1 : Augmenter le revenu disponible des Québécois

Contexte lié à l'objectif : Le gouvernement s'est donné comme priorité de remettre de l'argent dans les poches des citoyens. Dans cette perspective, le Ministère se donne comme objectif de réduire l'écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario.

Indicateur 6 : Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario

(mesure de départ : écart de 14,5 % en 2018, révisé à 13,17 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réduction d'au moins 0,25 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,50 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 0,75 point de pourcentage par rapport à 2018	Réduction d'au moins 1 point de pourcentage par rapport à 2018
Résultats	Écart de 11,61 % : réduction de 1,6 point de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte	Écart de 10,41 % : réduction de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2018 Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les revenus disponibles des ménages au Québec et en Ontario ont été révisés depuis la détermination des cibles de cet objectif. En effet, l'écart en 2018 était de 14,5 % sur la base des anciennes données, alors qu'il est maintenant de 13,17 % selon les données disponibles en date du 23 juin 2021.

Ainsi, la cible révisée pour 2020-2021 est un écart de 12,67 % ou moins, ce qui correspond à une réduction de 0,50 point de pourcentage par rapport à 2018.

Au Québec, le revenu disponible des ménages est passé de 29 564 \$ par habitant en 2018 à 33 593 \$ en 2020. De son côté, le revenu disponible des ménages en Ontario est passé de 33 457 \$ par habitant en 2018 à 37 089 \$ en 2020.

L'écart de 3 496 \$ entre les deux provinces concernant le revenu disponible des ménages par habitant en 2020 représente 10,41 % du revenu disponible des ménages par habitant du Québec.

La cible révisée de 12,67 % pour 2020-2021 est donc atteinte.

Objectif 2.2 : Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements

Contexte lié à l'objectif : La compétitivité du régime fiscal des sociétés est un facteur déterminant qui contribue à stimuler les investissements des petites, moyennes et grandes entreprises. La compétitivité fiscale se reflète notamment dans le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement. Malgré un TEMI sur l'investissement avantageux par rapport à ses partenaires commerciaux canadiens et internationaux, le Québec fait face à un écart d'investissement et de productivité à combler.

Indicateur 7 : Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement des sociétés
(mesure de départ : 40 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne	Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne
Résultats	44 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte	35 % sous la moyenne canadienne Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

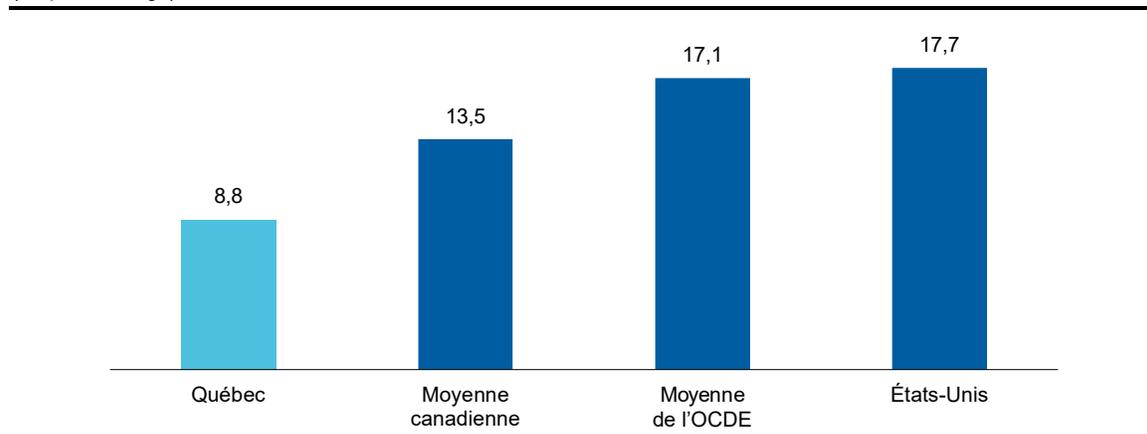
La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. À cet effet, le Québec offre aux entreprises une fiscalité incitative à l'investissement en raison de mesures annoncées au cours des dernières années, notamment :

- le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i);
- l'amortissement bonifié et un taux de déduction pour amortissement de 100 % pour certains biens.

Selon les données disponibles en mars 2021, le Québec affiche un TEMI de 35 % sous la moyenne canadienne et qui se compare avantageusement sur le plan international. Le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'établissait à 8,8 % en 2020, comparativement à :

- 13,5 % en moyenne au Canada;
- 17,1 % en moyenne dans les pays de l'OCDE;
- 17,7 % en moyenne aux États-Unis.

Comparaison du TEMI du Québec et de certains territoires – 2020 (en pourcentage)



Enjeu 2 : Justesse des prévisions

Orientation 3 : Améliorer les prévisions

Objectif 3.1 : Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier

Contexte lié à l'objectif : Les écarts entre les prévisions des revenus et des dépenses peuvent avoir des répercussions sur les services offerts à la population, par exemple les services en santé et en éducation.

Indicateur 8 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes (mesure de départ : 5,5 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moins de 4 %	Moins de 8 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %
Résultats	2,2 % Cible atteinte	5,2 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement totalisent 86 040 millions de dollars en 2020-2021, en baisse de 5,2 % par rapport à la prévision du budget 2020-2021 (90 789 millions de dollars). L'écart de prévision de 5,2 % se situe sous le maximum souhaité de 8 %. Cet écart (4 749 millions de dollars) reflète essentiellement l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'effet des mesures fiscales annoncées et mises en œuvre.

Indicateur 9 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des transferts fédéraux; le calcul de l'écart ne tiendra pas compte des ententes majeures récemment conclues avec le gouvernement fédéral

(mesure de départ : 2,3 %)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moins de 4 %	Moins de 4 %	Moins de 3 %	Moins de 3 %
Résultats	0,9 % Cible atteinte	2,1 % Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 30 274 millions de dollars, soit 4 582 millions de dollars de plus que prévu dans le budget 2020-2021 (25 692 millions de dollars). En excluant les principales ententes conclues avec le gouvernement fédéral pour la mise en place de mesures en réponse à la pandémie, qui totalisent 4 039 millions de dollars en 2020-2021, cet écart représente une hausse de 2,1 % par rapport à la prévision du budget 2020-2021. L'écart de prévision de 2,1 % se situe sous le maximum souhaité de 4 %.

**Indicateur 10 : Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette
(mesure de départ : 7 %)**

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	— ⁽¹⁾	Moins de 14 %	Moins de 10 %	Moins de 6 %
Résultats	—	7,3 % Cible atteinte		

(1) Compte tenu de la fluctuation sur les marchés financiers, aucune cible n'a été déterminée pour 2019-2020.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Par rapport à la prévision du budget 2020-2021, le service de la dette en 2020-2021 est en baisse de 601 millions de dollars, soit un écart de 7,3 %. Cet écart se situe sous le maximum souhaité de 14,0 %.

L'écart s'explique par la baisse marquée des taux d'intérêt, qui a été contrebalancée en partie par la hausse du niveau de la dette engendrée par la crise sanitaire.

Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

Objectif 4.1 : Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières

Contexte lié à l'objectif : Pour répondre, entre autres, aux demandes des chercheurs, des économistes et des analystes financiers et pour favoriser une plus grande transparence sur la situation économique et financière du Québec, le Ministère entend favoriser la diffusion de certaines informations sous forme de données ouvertes.

Indicateur 11 : Nombre de nouveaux jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec

(mesure de départ : 0)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1	2	3	4
Résultats	1 Cible atteinte	3 Cible atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le 30 mars 2021, le ministère des Finances a procédé à la mise en ligne de trois jeux de données dans la plateforme de partage Données Québec. Ainsi, le citoyen a maintenant accès aux données suivantes :

- la dette brute;
- la dette nette;
- la dette représentant les déficits cumulés.

Le gouvernement du Québec présente, dans ses documents budgétaires, l'information sur chacun de ces concepts, d'où le choix de publier simultanément les trois jeux de données. Les données feront l'objet d'une mise à jour annuelle lors du dépôt du budget.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

La qualité des services publics est fondamentale pour le ministère des Finances. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés, en tenant compte des particularités de chacun.

À cet égard, le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* fait état des résultats relatifs à la déclaration de services aux citoyens (DSC). Celle-ci présente l'ensemble des services offerts aux citoyens par le Ministère, dans les domaines suivants :

- l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- le congé fiscal pour grands projets d'investissement;
- Épargne Placements Québec;
- les mesures fiscales liées au secteur financier;
- les programmes de rabais d'électricité.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Pour la période 2020-2021, tous les dossiers sauf un ont été traités dans les délais prescrits. Par ailleurs, les statistiques sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels du Ministère sont disponibles à la page 41 du présent rapport.

Congé fiscal pour grands projets d'investissement

Pour la période 2020-2021, le délai moyen pour le traitement des demandes relatives au congé fiscal pour grands projets d'investissement a été de 23 jours. Les 7 projets ayant reçu un certificat initial au cours de l'année ont été traités à l'intérieur du délai cible de 30 jours.

Pour la période 2020-2021, le délai moyen pour la transmission d'un accusé de réception a été de 1 jour. Les 6 projets qui ont fait l'objet d'une demande de certificat initial au cours de l'année ont reçu un accusé de réception à l'intérieur du délai de transmission cible de 3 jours.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2020-2021.

Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Indicateurs	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Délai de traitement de la demande ⁽¹⁾	Nombre de jours	30 jours	100 %	90 %
Délai de transmission d'un accusé de réception	Nombre de jours	3 jours	100 %	100 %
Délai du suivi effectué lors de la réception d'une plainte	Nombre de jours	1 jour	Aucune plainte	Aucune plainte

(1) Ce délai fait référence au nombre de jours entre la date où l'ensemble de l'information nécessaire a été envoyé par l'entreprise et la date de délivrance du certificat initial.

Épargne Placements Québec

Épargne Placements Québec, responsable de la mise en marché des produits d'épargne du Québec, s'est fixé trois grands objectifs dans le cadre de sa DSC :

- susciter un haut niveau de confiance chez ses clients;
- s'assurer que la qualité de la relation avec ses clients est au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

L'atteinte des engagements définis dans la DSC est mesurée périodiquement par des enquêtes de satisfaction. Les résultats du tableau suivant montrent, pour chacune des sept dimensions définies dans la DSC, le pourcentage des répondants qui ont alloué une note d'au moins 8 sur 10.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

(selon les résultats des enquêtes de satisfaction, en pourcentage de répondants ayant attribué une note de 8 à 10 sur 10)

Engagements	Indicateurs	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Services confidentiels	Contrôles de protection des renseignements personnels	Protéger la confidentialité de l'information contenue au dossier en mettant en place des contrôles rigoureux et en informant le personnel des obligations en matière de protection des renseignements personnels	89 %	89 %
	Respect des exigences en matière de sécurité des transactions	S'assurer que les règles et procédures relatives à la sécurité des transactions répondent aux plus hautes exigences en la matière		
	Protection des renseignements personnels	Assurer la confidentialité des renseignements personnels et permettre leur utilisation seulement aux fins prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels		
Fonctionnement efficace	Délai moyen de traitement des transactions	Traiter les transactions dans les meilleurs délais, soit dans les 24 heures si la demande est effectuée avant 14 h, et dans les 48 heures autrement	86 %	96 %
	Exactitude des transactions enregistrées	Enregistrer les transactions avec exactitude et maintenir à jour toute l'information contenue au dossier		
	Délai moyen de réponse	Répondre promptement aux appels, à l'intérieur d'un délai moyen inférieur à 75 secondes		
	Délai pour rappeler	Rappeler le client dans un délai maximal de 1 jour ouvrable		
	Délai de suivi des demandes acheminées par le site Web	Effectuer un suivi de la demande de renseignements acheminée par le site Web dans un délai maximal de 2 jours ouvrables		

Engagements	Indicateurs	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Information adéquate	Information adéquate	Informier adéquatement sur les différents produits et services offerts	91 %	96 %
	Communication claire	Communiquer d'une façon claire, concise et compréhensible et s'assurer d'avoir répondu aux questions		
	Exactitude des données dans les documents transmis	Fournir des données exactes et conformes concernant la clientèle et présenter une information mise à jour en continu dans la section « Transactions en direct » du site Web		
Personnel courtois	Accueil courtois	Accueillir les clients avec courtoisie et les écouter attentivement	95 %	98 %
	Civilité des communications	Faire preuve de politesse et d'empathie dans les communications		
Équipe compétente	Personnel qualifié	S'assurer que tout le personnel est dûment qualifié	90 %	95 %
	Supervision du personnel	Faire en sorte qu'il soit adéquatement supervisé		
	Formation du personnel	Lui faire bénéficier d'une formation continue sur les produits et services ainsi que sur les procédures en vigueur		
Démarches faciles	Simplicité des processus	Simplifier au maximum les démarches requises pour ouvrir un compte ou effectuer des transactions à Épargne Placements Québec	88 %	96 %
	Délai de traitement des transactions	Offrir des outils permettant d'effectuer facilement les transactions		
Services accessibles	Site Web accessible	Mettre à la disposition de la clientèle un site Web présentant toute l'information dont elle a besoin pour bénéficier des produits et services	71 %	90 %
	Services en ligne accessibles	Offrir des services en ligne permettant d'effectuer les transactions efficacement et sécuritairement		
	Plages horaires du centre d'appels	Veiller à ce que le centre d'appels soit facilement accessible et permette aux clients d'obtenir un service approprié à leur situation		

Pour l'ensemble des sept dimensions, 91 % des répondants ont accordé une note d'au moins 8 sur 10 en 2020-2021, comparativement à 98 % en 2019-2020. Les résultats liés à chacune des dimensions montrent également que les cibles ont été respectées. Le délai moyen de réponse au téléphone en 2020-2021, qui a atteint 15 minutes, s'est avéré plus important que la cible de 75 secondes. Ce résultat s'explique par l'approche consolidée mise en place au centre d'appels afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins des clients lorsqu'ils téléphonent.

- Suivant cette approche, les agents du centre d'appels accompagnent davantage le client pour :
 - l'assister dans l'utilisation du site Web transactionnel et lui proposer des façons de maximiser son utilisation de ce site (ex. : réception de documents électroniques plutôt que papier, avis par courriel pour des sommes venant à échéance);
 - l'aider à remplir ses dossiers personnels (ex. : adresse courriel, numéro de téléphone cellulaire);
 - lui expliquer les différentes fonctionnalités du site Web transactionnel;
 - couvrir l'ensemble de son portefeuille (ex. : prendre ses instructions pour les sommes qui viennent à échéance ou pour investir les sommes détenues en liquidités dans des produits à terme).
- Comme les agents consacrent davantage de temps à chaque client pour s'assurer de combler tous ses besoins, ils répondent moins rapidement aux appels entrants, augmentant ainsi le délai moyen de réponse.

Mesures fiscales liées au secteur financier

Dans le cadre de l'administration des mesures fiscales pour les centres financiers internationaux (CFI) et les nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), en 2020-2021 :

- 99 % des accusés de réception ont été transmis dans un délai de 3 jours ouvrables (cible) ou moins;
- 81 % des dossiers ont été traités dans un délai de 60 jours (cible) ou moins. Ce pourcentage inclut les dossiers pour lesquels un délai était justifié, par exemple parce que le dossier était incomplet. Par ailleurs, ce résultat, inférieur à ceux des années précédentes, s'explique principalement par les impacts de la crise sanitaire. Une période d'adaptation a été nécessaire pour permettre la transition du processus entièrement papier vers un nouveau processus numérique et assurer le traitement des dossiers à distance.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2020-2021.

Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Indicateurs	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020	Résultats 2018-2019
Délai de transmission d'un accusé de réception ⁽¹⁾	Nombre de jours ouvrables	3 jours	99 %	100 %	
Délai de traitement des demandes complètes CFI et NSSF ⁽²⁾	Nombre de jours	60 jours	81 %	96 %	97 %

(1) Cet indicateur est entré en vigueur en 2019-2020.

(2) Les mesures fiscales pour les CFI incluent les transactions financières internationales, les activités de soutien administratif pour le compte d'une tierce partie et les activités financières découlant d'un contrat d'impartition. Les mesures pour les NSSF comprennent les mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers au Québec. Selon le cas, ces mesures donnent droit à un crédit d'impôt remboursable ou non remboursable.

Programmes de rabais d'électricité

Les programmes de rabais d'électricité visent l'octroi aux entreprises industrielles admissibles, qui réalisent un ou des projets d'investissement admissibles, d'une aide du gouvernement sous la forme d'une réduction des coûts d'électricité de leurs établissements visés.

Pour l'année 2020-2021, 30 demandes d'admissibilité ont été attestées dans le cadre des programmes de rabais d'électricité, 19 demandes d'admissibilité ont été reçues et 156,7 millions de dollars ont été octroyés sous la forme de rabais.

Concernant l'engagement de traitement des demandes d'admissibilité aux programmes de rabais d'électricité, les retards pendant l'année 2020-2021 s'expliquent par le nombre important de demandes reçues au cours de l'année 2019.

L'accusé de réception est envoyé de façon automatique. La cible établie est donc atteinte.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2020-2021.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens

Engagements	Indicateurs	Cibles prévues par la DSC	Résultats 2020-2021	Résultats 2019-2020
Délai de traitement de la demande d'admissibilité d'un projet d'investissement au rabais d'électricité	Nombre de jours	180 jours	87 %	57 %
Délai de transmission d'un accusé de réception	Nombre de jours	1 jour	100 %	100 %
Délai de traitement des plaintes reçues par téléphone ou par courriel	Nombre de jours	3 jours	Aucune plainte	Aucune plainte

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2020-2021	2019-2020	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	29	29	—
Politiques aux particuliers et à l'économique	54	54	—
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	23	21	2
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	49	43	6
Politiques budgétaires et financières	60	64	-4
Financement, gestion de la dette et opérations bancaires et financières	86	83	3
Comptabilité gouvernementale ⁽¹⁾	141	164	-23
Bureau du sous-ministre, secrétariat, affaires juridiques, communications et services administratifs	148	117	31
Fonds de financement	15	15	—
TOTAL	605	590	15

(1) En raison d'une restructuration des services informatiques, 28 employés du secteur de la comptabilité gouvernementale (Contrôleur des finances) ont été transférés au secteur des services administratifs (Direction générale de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat).

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité
(en dollars)

Champs d'activité	2020	2019
Favoriser le perfectionnement des compétences	296 776	488 966
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	77 210	75 160
Favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances technologiques	14 496	61 423
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	150 290	175 470
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	56 380	174 535

Évolution des dépenses en formation

(en jours, sauf indication contraire)

Répartition des dépenses en formation	2020	2019
Proportion de la masse salariale	1,19 %	2,03 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		
Personnel cadre	2,35	2,29
Personnel professionnel	2,27	3,88
Personnel fonctionnaire	1,96	2,70
Total⁽¹⁾	2,14	3,36
Somme allouée par personne ⁽²⁾	1 002 \$	1 700 \$

(1) Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

(2) Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

(en pourcentage)

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire	9,2	10,2	14,8

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par programme

Dépenses et évolution par programme

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Programmes	Budget de dépenses 2020-2021 ⁽¹⁾	Dépenses prévues au 31 mars 2021 ⁽²⁾	Dépenses réelles 2019-2020 ⁽³⁾	Écart ⁽⁴⁾	Variation ⁽⁵⁾
Programme 1 Direction et administration	31 099,2	27 516,9	27 870,0	-353,1	-1,3 %
Programme 2 Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	53 423,8	419 140,4	302 575,0	116 565,4	38,5 %
Programme 3 Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	105 213,4	31 820,3	28 015,1	3 805,2	13,6 %
Sous-total – Dépenses de programmes	189 736,4	478 477,6	358 460,2	120 017,5	33,5 %
Service de la dette	5 856 000,0	5 433 978,0	5 469 972,3	-35 994,3	-0,7 %
TOTAL	6 045 736,4	5 912 455,6	5 828 432,5	84 023,2	1,4 %

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Ces chiffres sont tirés du document *Budget de dépenses 2020-2021 : crédits des ministères et organismes*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, et des plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.
- (2) L'estimation est effectuée selon les données disponibles à la date de la rédaction du présent rapport. Du total, 210 180,7 k\$ correspondent aux dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie.
- (3) Ces chiffres sont tirés des *Comptes publics 2019-2020*, produits par le ministère des Finances.
- (4) Il s'agit de l'écart entre les dépenses prévues au 31 mars 2021 et les dépenses réelles 2019-2020.
- (5) Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2019-2020.

Comparaison entre le budget de dépenses 2020-2021 et les dépenses prévues au 31 mars 2021

Les dépenses prévues au 31 mars 2021 excluant le service de la dette sont supérieures de 288,7 millions de dollars au budget de dépenses initial.

Cet écart s'explique principalement par les retombées de certaines dépenses constatées à la suite de décisions gouvernementales et présentées dans le programme 2, soit l'aide d'urgence pour le loyer commercial destinée aux petites entreprises et l'aide financière découlant des rabais d'électricité¹. Toutefois, ces retombées sont atténuées par le fait que les dépenses en lien avec la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé et la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État, toutes deux inscrites dans le programme 3, sont comptabilisées dans d'autres ministères.

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2021 et les dépenses réelles 2019-2020

Les dépenses prévues au 31 mars 2021 ventilées par programme sont en hausse de 120,0 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles 2019-2020.

Cette croissance est principalement attribuable à la décision du gouvernement du Québec, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, de mettre en place en 2020-2021 une aide d'urgence pour le loyer commercial destinée aux petites entreprises. La décision du gouvernement d'abolir les sociétés Innovatech en 2019-2020 a réduit cette croissance.

¹ Bien que le projet de loi n° 41, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016, du 28 mars 2017, du 27 mars 2018 et du 21 mars 2019 (L.Q. 2020, c. 5), sanctionné le 17 mars 2020, ait institué le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux, lequel est notamment affecté au paiement des rabais d'électricité, les dépenses correspondantes ont dû être constatées au Ministère en 2020-2021. En effet, le fonds peut seulement être affecté au paiement des rabais d'électricité de la période suivant l'entrée en vigueur d'un arrêté ministériel concrétisant la création du Programme d'aide financière à l'investissement, laquelle a eu lieu le 1^{er} avril 2021.

Fonds du Plan Nord

Le Fonds du Plan Nord (FPN) a pour objectif de favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord. Il est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord (SPN) et au financement de ses activités qui concernent notamment le financement d'infrastructures stratégiques (construction, réfection, entretien ou exploitation), de mesures favorisant le développement du territoire du Plan Nord, de la recherche et développement, de l'acquisition de connaissances, de la protection de ce territoire ainsi que de mesures sociales visant à répondre aux besoins des populations qui y habitent.

Le FPN est alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par une contribution d'Hydro-Québec et par d'autres revenus qui correspondent aux intérêts générés à partir des sommes dont il dispose.

Revenus et dépenses du Fonds du Plan Nord

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2019-2020	Écart	Variation
Revenus				
Impôts sur le revenu et les biens	79,0	79,0	0,0	0,0 %
Contribution d'Hydro-Québec	15,0	15,0	0,0	0,0 %
Intérêts	0,2	1,6	-1,4	-87,5 %
Total des revenus	94,2	95,6	-1,4	-1,5 %
Dépenses				
Subventions octroyées à la Société du Plan Nord	60,3	65,8	-5,5	-8,4 %
Frais financiers	0,0	1,8	-1,8	-100,0 %
Honoraires professionnels	0,1	0,1	0,0	0,0 %
Total des dépenses	60,4	67,7	-7,3	-10,8 %
Surplus (déficit)	33,8	27,9	5,9	21,1 %

Par rapport à l'année financière 2019-2020, les revenus du FPN ont diminué de 1,4 million de dollars en 2020-2021, en raison de la baisse des revenus d'intérêts générés à partir des sommes dont il dispose.

Concernant les dépenses, celles-ci ont connu une baisse de 7,3 millions de dollars en 2020-2021 comparativement à l'exercice financier précédent. Cette baisse est attribuable à une diminution des subventions à la SPN et des frais financiers.

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS) a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Les revenus du FAFICS sont constitués de l'affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

Revenus et dépenses du Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

(en millions de dollars)

	2020-2021	2019-2020	Écart
Revenus			
Dividende d'Hydro-Québec	161,3	—	161,3
Total des revenus	161,3	—	161,3
Dépenses			
Subventions	161,3	—	161,3
Total des dépenses	161,3	—	161,3
Surplus (déficit)	—	—	—

Par rapport à l'exercice financier 2019-2020, les revenus et les dépenses du FAFICS ont augmenté de 161,3 millions de dollars. Cette hausse s'explique par le fait que, conformément aux dispositions de la Loi concernant le Programme d'aide financière à l'investissement et instituant le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (RLRQ, chapitre P-30.1.1), l'exercice financier 2020-2021 a constitué la première année d'activité du fonds.

Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis

Le Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis (FRVC) a été institué au ministère des Finances par la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (2018, chapitre 19).

Les revenus du FRVC proviennent principalement :

- des sommes payées par la Société québécoise du cannabis (SQDC) à titre de dividendes;
- de la composante québécoise du droit d'accise fédéral applicable sur les produits du cannabis.

Les dépenses du FRVC sont affectées :

- à la résorption de tout déficit que pourrait subir la SQDC;
- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui se rapportent à cet usage.

La plus grande partie des revenus, après résorption de tout déficit de la SQDC, doit être versée au FPRMC. Lorsque les activités d'un ministère permettent la mise en œuvre de mesures liées à la prévention de l'usage de substances psychoactives ou à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent, le gouvernement peut, sur recommandation conjointe du ministre des Finances et du ministre responsable de ce ministère, désigner ce dernier afin de lui permettre de porter des sommes au débit du FRVC.

Par rapport à l'exercice financier 2019-2020, les revenus ont augmenté de 86,7 millions de dollars. Le déploiement progressif du réseau de succursales de la SQDC partout au Québec explique cette augmentation des revenus, qui provient à la fois des dividendes et de la composante québécoise du droit d'accise.

Pour leur part, les dépenses du FRVC ont augmenté de 43,7 millions de dollars en 2020-2021. Cette hausse découle principalement de l'augmentation du versement effectué au FPRMC.

Revenus et dépenses du Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2019-2020	Écart	Variation
Revenus				
Taxes à la consommation – Composante québécoise du droit d'accise	75,6	29,1	46,5	159,8 %
Dividendes – Société québécoise du cannabis	66,5	26,3	40,2	152,9 %
Total des revenus	142,1	55,4	86,7	156,5 %
Dépenses				
Subventions	81,5	38,2	43,3	113,4 %
Financement relatif à la réalisation des activités policières	8,3	8,1	0,2	2,5 %
Autres dépenses	0,9	0,7	0,2	28,6 %
Total des dépenses	90,7	47,0	43,7	93,0 %
Surplus (déficit)	51,4	8,4	43,0	511,9 %

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Le Ministère a établi le Plan directeur en ressources informationnelles 2019-2023, qui présente notamment comment les ressources informationnelles peuvent contribuer aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2019-2023. Ce plan directeur prend en compte les projets, les capacités, les investissements et les dépenses ainsi que la gestion de la performance et des risques.

Le plan directeur est appuyé par une vision et six orientations, qui permettent une compréhension commune et claire de la contribution des ressources informationnelles à la mission de l'organisation. Il facilite ainsi la mobilisation de tous pour une plus grande efficacité.

Afin de répondre aux enjeux ministériels et de concrétiser sa vision en matière de transformation numérique, le Ministère a poursuivi sa démarche de transformation organisationnelle, basée sur deux axes majeurs :

- réorganiser les ressources informationnelles en regroupant ainsi, sous une même gouverne, les directions des solutions d'affaires, des solutions informationnelles et des solutions technologiques;
- amorcer la réalisation de travaux menant à la mise en place d'une gouvernance intégrée de l'information. La structure de gouvernance intégrée est constituée d'un comité ministériel de gouvernance, d'un bureau de projets ministériel et de bureaux de projets sectoriels. De plus, un comité ministériel de la sécurité de l'information et un comité ministériel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels soutiennent cette structure. La gouvernance intégrée de l'information est un cadre de concertation ayant les objectifs suivants :
 - fournir des conseils et produire des avis concernant les demandes soumises par les unités administratives,
 - s'approprier une vision commune des différents volets de gouvernance du Ministère, la partager et y adhérer, afin de répondre d'une façon optimale aux besoins d'affaires,
 - appuyer les intervenants des différents comités dans leurs rôles, responsabilités et expertises,
 - veiller à l'application des orientations et des principes recommandés dans le cadre de réalisation des projets,
 - reconnaître des occasions de services communs et de projets structurants pour le Ministère,
 - s'assurer de l'intégration des projets, en cours et à venir, dans le plan directeur en ressources informationnelles.

Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

Au cours de l'année 2020-2021, la contribution des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle s'est élevée à 11 millions de dollars. Ces ressources ont apporté un appui indispensable à la réalisation de la mission du Ministère en assurant le bon fonctionnement des systèmes et en maintenant la sécurité des infrastructures technologiques.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

(en milliers de dollars)

Type d'intervention	Investissements	Dépenses
Projets⁽¹⁾		
Élaboration d'un modèle d'optimisation pour les projections d'émissions de gaz à effet de serre au Québec	246,2	—
Remplacement du système de gestion centralisée des droits d'accès et des renseignements sur les entités	—	70,3
Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage	—	261,3
Remplacement du système de mission de saisie des informations financières des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux et des cégeps	—	19,0
Sous-total – Projets	246,2	350,6
Activités ⁽²⁾	1 449,0	8 967,4
TOTAL	1 695,2	9 318,0

(1) Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

(2) Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Plusieurs projets et initiatives numériques ont créé de la valeur pour le Ministère en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de la gouvernance intégrée de l'information.

Projets

Nom du projet	Description	Bénéfices escomptés
Élaboration d'un modèle d'optimisation pour les projections d'émissions de gaz à effet de serre au Québec	Réalisé conjointement avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce projet vise le développement d'un modèle de projection des émissions de gaz à effet de serre basé sur le générateur de modèles TIMES, conçu par l'Agence internationale de l'énergie.	Mesurer le niveau de progression vers l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % entre 1990 et 2030. Estimer la répartition optimale des efforts à réaliser pour atteindre la cible de 2030 au Québec et pour réduire au minimum les coûts financiers pour les ménages, les entreprises et les gouvernements. Analyser de façon plus détaillée et approfondie les effets des mesures, des politiques, des stratégies, des plans d'action, des trajectoires et des réglementations concernant la lutte contre les changements climatiques.
Remplacement du système de gestion centralisée des droits d'accès et des renseignements sur les entités	Ce projet vise à améliorer le traitement de l'information et à développer des fonctionnalités pour répondre aux nouveaux besoins organisationnels.	Contribuer au changement organisationnel en tant que levier de transformation. Contre la désuétude technologique.

Nom du projet	Description	Bénéfices escomptés
Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage	<p>Ce projet, chapeauté par l'organisme Infrastructures technologiques Québec, consiste à déplacer prioritairement le traitement et le stockage des données des organismes publics et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur désignés dans le décret numéro 596-2020 du 10 juin 2020 vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les services infonuagiques externes dont les offres ont été qualifiées par le Courtier en infonuagique d'Infrastructures technologiques Québec; ▪ un nouveau service gouvernemental en traitement et en stockage (nuage gouvernemental) pour les organismes publics dont les charges ne peuvent être transférées dans le nuage externe; ▪ les centres de traitement informatique gérés par Infrastructures technologiques Québec. 	<p>Adopter les meilleures pratiques en matière de traitement et de stockage.</p> <p>Maximiser la pérennité des infrastructures.</p> <p>Atténuer la rareté de l'expertise spécialisée dans ce domaine et concentrer une masse critique d'expertise en gestion des centres de traitement informatique.</p> <p>Réaliser une économie à l'échelle gouvernementale.</p>
Remplacement du système de mission de saisie des informations financières des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux et des cégeps	<p>Ce projet vise le développement d'une nouvelle solution pour le volet de la saisie des états financiers, avec l'utilisation de technologies récentes.</p>	<p>Bénéficier d'un soutien technologique et d'une évolution possible de la solution d'affaires pour répondre aux besoins.</p> <p>Éliminer le renouvellement du soutien technique des licences, en générant ainsi une économie annuelle récurrente.</p> <p>Améliorer l'efficacité et la sécurité des transactions avec la clientèle.</p>

Initiatives numériques en adéquation avec les orientations gouvernementales de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023

Nom de l'initiative	Description	Bénéfices escomptés
Orientation : Relations adaptées à la réalité des citoyens		
Mesures fiscales liées au secteur financier	Optimisation du processus de gestion des mesures fiscales relatives aux sociétés financières	<p>Améliorer l'expérience client dans l'offre de services avec le virage sans papier.</p> <p>Augmenter de façon notable la disponibilité et l'accessibilité de l'information.</p>
Congé fiscal pour grands projets d'investissement	Optimisation du processus	<p>Améliorer l'expérience client.</p> <p>Augmenter l'efficacité du traitement et du suivi des dossiers.</p>
Optimisation de la mise à jour du modèle SEQUENCE	Optimisation et automatisation du processus	Améliorer l'efficacité et l'efficience du modèle.
Partage de données et collaboration	Utilisation d'un outil relatif aux échanges avec les ministères et les organismes	<p>Offrir une meilleure fiabilité et une plus grande intégrité de l'information.</p> <p>Diminuer les délais dans les échanges avec les ministères et les organismes pour la mise à jour des modèles, et diminuer les efforts consacrés à ces échanges.</p>

Nom de l'initiative	Description	Bénéfices escomptés
Service commun de gestion des identités et des accès	Intégration, dans un portail unique, des outils d'authentification et de gestion des accès aux systèmes informatiques partagés avec les partenaires externes du Ministère	Permettre une gestion efficiente et sécuritaire des identités et des accès par : le rehaussement de la sécurité et de la cybersécurité; la diminution des coûts; l'optimisation grâce à l'intégration, en un seul module, de l'ensemble des applications visées.
Orientation : Administration publique innovante, efficiente et transparente		
Outils de collaboration	Mise en place de différents outils technologiques pour répondre aux besoins exprimés par le personnel du Ministère au sujet du travail collaboratif	Diminuer les échanges sous forme papier et la duplication des informations stockées dans les différents systèmes. Assurer un meilleur suivi de l'évolution des données et une plus grande formalisation des différents processus.
Informatisation des opérations de l'audit interne	Optimisation de l'ensemble des processus	Augmenter la maturité des opérations. Éliminer le papier.
Automatisation du suivi des échéances dans le cadre des programmes de rabais d'électricité	Automatisation du suivi des échéances couvrant la période allouée aux entreprises pour bénéficier des programmes de rabais d'électricité	Faciliter la gestion.
Prérequis technologiques à l'infonuagique	Mise en place de prérequis technologiques dans le contexte du télétravail et de la consolidation des outils de collaboration et en prévision du passage à l'infonuagique	Assurer une gestion sécuritaire et améliorée des accès.
Amélioration de la gestion des processus des ressources informationnelles selon les bonnes pratiques ITIL	Mise en place de six initiatives basées sur des normes internationales de qualité, soit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion des actifs informationnels et des configurations ▪ gestion des changements ▪ gestion des incidents ▪ fonction du centre de services ▪ gestion des demandes de service (requêtes) ▪ gestion des problèmes 	Améliorer la qualité des services et de l'assistance aux utilisateurs.
Automatisation des données pour la prévision de la dette	Mise à jour des technologies utilisées dans le processus afin de contrer la désuétude	Faciliter la saisie et le traitement des données. Réduire le risque d'erreurs. Permettre une économie de temps dans le traitement des données.

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement ⁽¹⁾	153 747	123 ⁽²⁾	153 870	84
Personnel professionnel	731 040	17 187	748 226	410
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	160 617	3 010	163 627	90
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	—	—	—	—
TOTAL 2020-2021	1 045 404	20 320	1 065 723	584
TOTAL 2019-2020	1 022 849	16 668		

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

(2) Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées avant la promotion à titre de personnel d'encadrement.

Source : SINBAD.

Le suivi et le contrôle des effectifs s'effectuent en heures rémunérées. Pour l'année 2020-2021, la cible d'heures rémunérées était de 1 046 734 pour le Ministère et de 29 500 pour le Fonds de financement. Le total de la cible d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) pour les deux entités est de 589. En 2020-2021, le Ministère a utilisé un total de 584 ETC.

Le Ministère a suivi les cibles d'utilisation de ses effectifs tout au long de l'année. Les possibilités d'embauche ont été octroyées selon le respect des cibles. Toutefois, en raison des départs et des difficultés d'embauche dans les domaines du soutien administratif, de l'économie, de la finance, de la comptabilité et de l'informatique, le Ministère n'a pas atteint ses cibles. De plus, l'absence de processus de qualification en continu dans plusieurs domaines génère une pénurie de candidats qualifiés. Plusieurs postes demeurent ainsi vacants malgré les efforts entrepris pour les pourvoir.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (dans les affaires ou non)	5	189 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	17	1 422 473 \$
TOTAL	22	1 611 473 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats relatifs au Plan d'action de développement durable 2015-2020

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Objectif gouvernemental 1.1				
1.1 Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation du papier et le transport de documents	Révision d'activités administratives dans le but de réduire l'impression et la transmission de documents	D'ici 2021, au moins 3 procédures ayant été revues	3 processus revus	Atteinte
1.2 Réduire l'impact environnemental des déplacements des employés par la mise en place d'outils pour effectuer des vidéoconférences faciles d'accès et sécuritaires	Nombre d'employés ayant accès à des systèmes de vidéoconférence	Un accès pour 100 % des employés du Ministère d'ici 2020	Cible atteinte en 2017-2018 avec l'accès à des stations mobiles et, depuis 2019-2020, avec l'accès à des salles de vidéoconférence au sein de tous les établissements	Atteinte
1.3 Réduction du nombre d'imprimantes	Diminution du nombre d'imprimantes au Ministère	Diminution de 50 % du nombre d'imprimantes d'ici 2021	Baisse de 58 %	Atteinte
1.4 Réalisation d'événements écoresponsables	Nombre de huis clos budgétaires écoresponsables	100 % des huis clos budgétaires qui sont écoresponsables	Huis clos budgétaire écoresponsable le 25 mars 2021	Atteinte
1.5 Intégrer des considérations écoresponsables aux lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du Ministère	Ajout d'une clause sur le développement durable aux lignes internes	Utilisation de la clause dans tous les contrats, si elle s'applique	Utilisation de la clause dans tous les contrats, lorsqu'elle est applicable	Atteinte
Objectifs gouvernementaux 1.2 et 1.4				
2. Mettre en œuvre des activités contribuant à informer et à sensibiliser le personnel à la démarche du développement durable	Compilation des activités de sensibilisation et des actions mises en œuvre dans le cadre du développement durable	Plus de 400 employés sensibilisés au développement durable entre 2015 et 2021	523 employés sensibilisés depuis 2015	Atteinte
Objectif gouvernemental 1.3				
3. Poursuivre les consultations lors de l'élaboration de politiques et de stratégies	Nombre de groupes ou d'associations rejoints ou participant aux consultations	Plus de 500 groupes rencontrés entre 2015 et 2021	549 groupes rencontrés entre 2015 et 2021	Atteinte
Objectif gouvernemental 1.5				
4. Mettre en valeur la culture dans les stratégies de développement économique	Compilation de mesures visant la mise en valeur de la culture	Une présentation annuelle des résultats de la compilation des mesures	Présentation de 9 mesures	Atteinte

Actions	Indicateurs	Cibles 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
Objectif gouvernemental 2.3				
5. Implanter ou modifier des mesures favorisant le développement durable	Compilation de mesures mises en place ou bonifiées visant à adopter de bonnes pratiques favorisant le développement durable	Une présentation annuelle des résultats de la compilation des mesures	Présentation de 34 mesures	Atteinte
6. Élaborer une stratégie gouvernementale en matière d'écofiscalité	Publication d'une stratégie gouvernementale sur l'écofiscalité d'ici l'hiver 2017	Une stratégie publiée	Publication du document <i>Le recours à l'écofiscalité</i> en décembre 2017	Atteinte

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a pour objet de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis, ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles dans l'intérêt public.

Pour répondre aux exigences de la loi, le Ministère a instauré une procédure de divulgation et a élaboré un formulaire Web sécurisé.

La procédure a été établie afin que les employés puissent faire une divulgation de manière anonyme et que les informations transmises soient traitées confidentiellement.

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de la dernière année.

4.4 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2021

Nombre de personnes occupant un poste régulier	576
--	-----

Source : SAGIR.

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
32	29	45	29

Source : SAGIP.

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des MVE embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi
Régulier	32	9	—	—	—	9	28,1 %
Occasionnel	29	10	1	—	—	11	37,9 %
Étudiant	45	10	2	—	—	11	24,4 %
Stagiaire	29	7	—	—	—	7	24,1 %

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi (en pourcentage)

Statut d'emploi	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier	28,1	13,2	19,0
Occasionnel	37,9	40,9	24,5
Étudiant	24,4	22,9	17,6
Stagiaire	24,1	35,7	26,1

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019
Anglophones	3	0,5 %	2	0,4 %	2	0,4 %
Autochtones	3	0,5 %	3	0,5 %	2	0,4 %
Personnes handicapées	2	0,3 %	5	0,9 %	6	1,1 %

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019
Montréal et Laval	4	66,7 %	4	57,1 %	4	50,0 %
Capitale-Nationale	67	11,5 %	71	12,2 %	52	9,2 %

Note : Pour 2021, les données fournies datent du 17 mars.

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique et SAGIP.

Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

Groupe cible	Nombre	Taux de présence
Minorités visibles et ethniques	4	4,9 %

Note : Les données datent du 17 mars 2021.

Sources : Base de données du personnel de la fonction publique, SAGIP et SAGIR.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	32	29	45	29	135
Nombre de femmes embauchées	11	15	16	12	54
Taux d'embauche des femmes	34,4 %	51,7 %	35,6 %	41,4 %	40,0 %

Source : SAGIP.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021

Groupe cible	Personnel d'encadrement ⁽¹⁾	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	95	392	59	30	—	576
Femmes	27	194	47	27	—	295
Taux de représentativité des femmes	28,4 %	49,5 %	79,7 %	90,0 %	—	51,2 %

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.

Source : SAGIR.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec⁽¹⁾ en lien avec le PDEIPH

Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)	Automne 2018 (cohorte 2019)
Aucun	Aucun	Aucun

(1) Ce centre a été aboli le 1^{er} septembre 2020. Infrastructures technologiques Québec administre maintenant le PDEIPH.

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2019-2020	2018-2019
Aucun	Aucun	Aucun

Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures ou actions	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Élaborer le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	L'ensemble des employés	605
Diffuser une manchette afin d'informer le personnel de la publication du plan d'action et de l'inviter à en prendre connaissance	L'ensemble des employés	605
Diffuser une manchette dans l'intranet à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées 2020	L'ensemble des employés	605
Diffuser une manchette dans l'intranet à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2020	L'ensemble des employés	605
Sensibiliser l'ensemble des gestionnaires du Ministère au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées	Les gestionnaires	95
Intégrer l'information sur l'accès à l'égalité en emploi dans la formation aux gestionnaires sur le processus d'embauche	Les gestionnaires	95

4.5 Allègement réglementaire et administratif

Le ministère des Finances est assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, *Pour une réglementation intelligente*. Selon cette politique, des comptes doivent être rendus concernant les réalisations découlant des engagements annoncés en matière d'allègement réglementaire et administratif.

Au cours de l'exercice 2020-2021, le Ministère a posé des gestes, notamment en simplifiant les modalités s'appliquant à certaines mesures fiscales.

Allègement réglementaire

Depuis plusieurs années, le gouvernement déploie des efforts importants pour réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises québécoises. À cet effet, au cours de l'année 2020-2021, le Ministère a fait des gestes concrets afin de simplifier les modalités s'appliquant à certaines mesures fiscales.

Dans le budget 2021-2022, des mesures d'allègement ont été annoncées à l'égard du remboursement des taxes foncières accordé aux producteurs forestiers. Ces mesures avaient les objectifs suivants :

- permettre l'obtention d'un remboursement même si la valeur des travaux d'aménagement forestier de l'année est inférieure au montant des taxes foncières, plutôt que d'exiger que le montant des dépenses de mise en valeur réalisées par le propriétaire soit égal ou supérieur à celui des taxes foncières de l'année;
 - Cela permettra aux producteurs forestiers d'éviter de devoir parfois accumuler et reporter des dépenses sur plusieurs années afin d'avoir droit au remboursement de taxes foncières.
- simplifier les formalités administratives pour les producteurs forestiers détenant plusieurs unités d'évaluation en leur permettant de faire une réclamation calculée sur l'ensemble de leurs unités, alors que le calcul actuel se fait sur une unité à la fois.

Allègement administratif

Le Ministère est responsable de l'administration du programme pour les centres financiers internationaux et du programme pour la création de nouvelles sociétés de services financiers. Il est donc responsable de vérifier, chaque année, que les sociétés financières titulaires d'un certificat de qualification à l'égard d'une mesure fiscale satisfont aux critères d'admissibilité énoncés dans la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales et dans la Loi sur les centres financiers internationaux.

- Au cours de l'exercice 2020-2021, le Ministère a réalisé les travaux visant à simplifier le processus de transmission des documents, avec l'utilisation du site sécurisé Biblio, et à simplifier les paiements, avec le virement bancaire. Ces travaux visaient à réduire l'utilisation du papier et à augmenter la sécurité liée à l'échange d'informations.

Mesures fiscales pour les particuliers et les entreprises

Au cours de l'année financière 2020-2021, le ministère des Finances est intervenu à plusieurs occasions pour simplifier le régime fiscal et pour introduire, particulièrement en raison de la COVID-19, des mesures allégeant le fardeau administratif et réglementaire incombant aux contribuables québécois. Cette intervention s'est manifestée par :

- la publication de 12 bulletins d'information;
- l'annonce des mesures fiscales dans les renseignements additionnels du budget publié le 25 mars 2021.

Aménagements administratifs pour les ménages en temps de pandémie

En 2020-2021, le Ministère a fait des gestes concrets pour réduire le fardeau administratif et réglementaire en temps de pandémie.

Le gouvernement a annoncé qu'il repoussait exceptionnellement la date limite qu'ont les particuliers pour produire leur déclaration de revenus de 2019 et pour verser leur solde d'impôt.

- La date limite a été reportée du 30 avril 2020 au 1^{er} juin 2020, ce qui a notamment allégé le fardeau pour les contribuables ayant besoin d'assistance.

De plus, une réduction de 25 % du montant du retrait minimal obligatoire d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) a été annoncée pour 2020, au bénéfice de 700 000 aînés.

- Cet assouplissement visait à tenir compte de l'impact de la volatilité des marchés sur l'épargne-retraite des aînés.

En décembre 2020, l'introduction d'une démarche simplifiée pour aider les citoyens à déduire leurs dépenses de télétravail de l'année d'imposition 2020 a été annoncée. Suivant cette démarche, le calcul de la déduction était basé uniquement sur le nombre de jours travaillés à domicile en 2020 en raison de la pandémie.

- Dans le cadre de la démarche simplifiée, l'employeur n'avait pas à fournir le formulaire *Conditions générales d'emploi* (TP-64.3) exigé pour l'utilisation de la méthode détaillée, et le travailleur n'avait pas à conserver les pièces justificatives nécessaires à la vérification de la déduction demandée.
- De plus, le Ministère a mis en place un outil de calcul afin d'aider les citoyens à choisir entre la méthode simplifiée et la méthode détaillée selon leur situation.

Des assouplissements ont également été annoncés en décembre 2020 en ce qui concerne l'avantage imposable lié à l'utilisation d'une automobile.

- Pour les années 2020 et 2021, les employeurs peuvent maintenant considérer le niveau d'utilisation de l'automobile observé en 2019 pour déterminer si l'employé utilise celle-ci principalement dans l'exercice de ses fonctions.
- Cet assouplissement permet aux employés de ne pas être pénalisés pour la réduction des activités commerciales de leur entreprise découlant de la pandémie.

Mesures fiscales pour les particuliers et les entreprises (suite)

Versement automatique de l'aide pour les aînés vivant en appartement

À partir du 1^{er} janvier 2022, afin de donner aux aînés de 70 ans et plus un accès plus facile à l'aide fiscale et dans un esprit de simplification administrative, le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés (CMD) sera versé automatiquement aux aînés qui résident dans un immeuble de logements lorsque Revenu Québec disposera des données fiscales permettant de verser de l'aide.

Ainsi, lorsqu'un aîné admissible au CMD produira sa déclaration de revenus et omettra de demander celui-ci, Revenu Québec pourra lui accorder une aide fiscale basée sur un loyer admissible minimal de 600 \$ par mois.

Toutefois, pour que les aînés de 70 ans et plus puissent profiter pleinement de l'aide fiscale, ils seront encouragés à demander le CMD.

Cette mesure profitera à un peu plus de 160 000 ménages d'aînés qui, actuellement, ne demandent pas le CMD même s'ils ont des dépenses admissibles incluses dans le prix de leur loyer.

Allègements pour les bénéficiaires du crédit d'impôt pour la recherche et développement universitaire

Le budget 2021-2022 a prévu le retrait de l'exigence d'obtenir une décision anticipée favorable de Revenu Québec afin de bénéficier du crédit d'impôt pour la recherche et développement universitaire.

- Le retrait de cette exigence a notamment permis d'éliminer les coûts et honoraires relatifs à la préparation de cette demande par les entreprises et à l'analyse de cette dernière par Revenu Québec, ce qui a permis d'accélérer le traitement des réclamations du crédit d'impôt.
- Afin de maintenir l'intégrité du crédit d'impôt, le retrait de cette exigence a été remplacé par des modifications au formulaire prescrit à joindre à la déclaration fiscale, une approche beaucoup plus simple qui permet à Revenu Québec de recueillir les renseignements nécessaires pour vérifier les conditions d'application du crédit d'impôt.

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	66
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	42	11	—
21 à 30 jours	11	—	—
31 jours ou plus (le cas échéant)	1	—	—
TOTAL	54	11	—

Note : Le nombre de demandes traitées correspond aux demandes dont le traitement a été complété au cours de l'année financière.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi ⁽¹⁾ invoquées
Acceptée (entièrement)	13	8	—	
Partiellement acceptée	13	—	—	9, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 33, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 67, 88.1, 94 (et 69 de la Loi sur l'administration fiscale)
Refusée (entièrement)	7	—	—	

(1) Il s'agit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	—
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	—

Diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances diffuse sur son site Web les documents et les renseignements administratifs qui le concernent.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels a tenu sa rencontre annuelle le 26 octobre 2020. Cela a été notamment l'occasion de faire état du volume des demandes et de l'évolution de leur traitement, et de consulter les statistiques relatives aux demandes d'accès.

Une activité de sensibilisation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels a été élaborée. Au 31 mars 2021, quatre groupes avaient pris part à l'activité.

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : 1	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : Aucune mesure n'a été prise pour faire connaître les membres du comité. Mais à l'entrée en fonction du nouveau réviseur linguistique (qui est aussi le mandataire), le mot a été passé dans l'organisation qu'il était la personne à contacter pour obtenir réponse à toute question de langue. Depuis, les questions relevant de la politique linguistique, notamment en ce qui concerne la pertinence de traduire tel ou tel texte, sont bel et bien acheminées au mandataire.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : Janvier 2017	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponse
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles : Le changement de réviseur linguistique a quelque peu freiné ces activités, mais des capsules linguistiques ont recommencé à être publiées dans l'intranet au début de 2021. De plus, le guide <i>La référence</i> , un outil intranet qui fait la promotion d'un français de qualité dans tout le Ministère, continue d'être mis à jour.	Oui

4.8 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, grâce à de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité, et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus d'effectuer une reddition de comptes annuelle sur la tarification des biens et services.

Il n'y a pas eu de biens ou de services tarifés au ministère des Finances au cours de l'exercice 2020-2021.

